

Le Journal

DE ROUBAIX-TOURCOING

Les Causes de la Vie Chère

INFLATION OU DÉFLATION ?

Nous sommes heureux de publier ici une série d'articles qu'a bien voulu écrire pour nos lecteurs, Madame Anna-Véra Eisenstadt, chargée de cours à la Faculté de droit de la Sorbonne, économiste distinguée qui a publié des travaux réputés sur le problème de la vie chère. Mme Eisenstadt a été longtemps chargée de cours à l'Université de Petrograd, avant d'être exilée par le Gouvernement du Tsar.

Le papier-monnaie c'est de longue date que se fait exister. Prenons l'augmentation de papier-monnaie depuis la moitié du siècle passé et voyons s'il y a eu augmentation correspondante de revenu de la nation.

Années	Millions de francs	
	Revenus privés	Billets en circulation
1853.....	12.281	600
1878.....	21.302	2.339
1903.....	27.801	4.310
1911.....	32.005	5.243

Il est facile de déduire de ce tableau que les revenus privés se sont accrus dans un rythme bien moins rapide que la quantité de billets en circulation (Depuis 1853-1911 revenus accrus de 2,75 fois, quantité de billets, 8 fois).

Si tous les billets en circulation ne seront donc pas aux buts de consommation de la population ils doivent forcément avoir une autre destination. Laquelle ? Depuis la guerre il est devenu un bien commun et tout le monde le répète, que l'émission de papier-monnaie est surtout et avant tout aux besoins de l'Etat. Comparons.

	Millions de francs	
	1911	1916
Dépenses de la population	32.000	40.000
Dépenses de l'Etat.....	4.548	28.000 (1)

Les proportions entre les dépenses de la population et les dépenses de l'Etat ont considérablement changé depuis la guerre. Le revenu et par conséquent les dépenses de la population s'accroissent bien moins rapidement que les besoins de l'Etat. Mais sur les revenus de la Nation, il est évident que le revenu de la Nation. Et alors, pour éviter les émissions nouvelles de papier-monnaie il n'y a qu'un moyen : relever le revenu de la Nation, relever sa production qui est la source de toute richesse. Toute la question est là. Ce n'est pas par des expédients monétaires qu'on pourra résoudre le problème de l'inflation.

Et surtout qu'on ne vienne pas nous dire qu'il y a inflation puisque le papier-monnaie n'a pas une couverture métallique suffisante, c'est-à-dire qu'il n'est pas payé par une quantité suffisante d'or. Longtemps avant que l'inflation ait fait son apparition officielle, longtemps avant la guerre encore, il y avait sur les 25 milliards de francs, lesquels étaient évalués la fortune de la France, environ 7 milliards de métal jaune, dans les coffres de la Banque de France et en circulation dans le pays, donc 2 1/2 % seulement du montant de la fortune du pays. La moitié de cette quantité gagnait les billets en circulation, ce qui revient à dire que déjà à cette époque le papier-monnaie monétaire était bien mince.

Ce n'est donc pas dans une disproportion entre le papier-monnaie et l'or qu'il faut chercher les causes réelles de l'inflation avec tout ce qu'elle comporte de malaise social, de misère dans la richesse, de vie chère, etc. C'est dans une disproportion entre la quantité de monnaie et le revenu des masses. Il y a derrière le problème monétaire un problème de contenu social. La coexistence de ce problème s'est fait jour à la « Semaine de la Monnaie » quand M. Decamps, proclama qu'il fallait créer une « proportion entre les utilités disponibles et les facultés d'achat ». En dehors de fait que toutes ces bonnes choses se produisent et qu'elles se produisent en quantité suffisante. La richesse n'est pas dans les signes monétaires, elle est dans les choses produites. C'est cela qui constitue l'équilibre économique d'un pays à l'intérieur comme au dehors.

Anna-Véra EISENSTADT
Chargée de Cours à la Sorbonne.

(1) Le papier-monnaie en circulation en 1916 était de 18 milliards, aujourd'hui avec une dépense publique de 52 milliards, la France a une circulation financière de 36 milliards.

Roubaix a aussi sa Reine



Roubaix a voulu avoir aussi sa reine. A l'occasion des fêtes de la Fosse-aux-Chènes, du Fontenoy et du Cal-de-Four, a été couronnée reine, Mlle Lucie VANESTE, une gracieuse roubaissienne, qu'on voit sur notre photographie, dans son costume d'apparat, entourée de ses demoiselles d'honneur.

Le Secret de la Malle Rouge

LA DÉFENSE PLAIDE DOUTE

Paris, 20 juin. — Il est une heure à peu près quand l'audience est ouverte. M. Moro-Giafferi, à la parole pour terminer sa plaidoirie.

Les affaires Weissmann

« MM. les jurés, commence-t-il, si vous le voulez bien, aujourd'hui, nous allons partir pour la brousse. Laissons les idées générales. Nous tâcherons de voir ce que fait M. Weissmann. La justice doit être proportionnée à la moralité du meurtrier, mais, aussi à la valeur de la victime. Nous nous apercevrons peut-être Messieurs, que M. Weissmann ne méritait ni le blâme, ni les grands éloges, qu'on lui a décernés. »

« M. Weissmann était un homme aimable, gracieux, bien dressé, bien vivant. Il vivait d'affaires. Quelles affaires, Ah ! si on avait pu vous les énumérer, croyez-vous, Me Dornville, qui a l'honneur de la 1re Chambre civile, vous auriez donné sur ce point, toutes satisfactions. On n'a pu nous citer une seule affaire honorable dans laquelle M. Weissmann aurait pu gagner de l'argent. »

« Et l'avocat aux livres de comptes à l'appui, qu'il a pris dans les pièces à conviction montre aux jurés que bien avant son mariage avec M. Weissmann Mme Bessarabo lui avait remis de l'argent, un million environ. »

« Ainsi voilà l'homme que l'on nous a présenté comme entretenant sa femme et sa belle-fille et bien avant le mariage subvenant aux frais des deux femmes. Mais rentrons en France avec M. Weissmann et c'est l'historique des affaires de M. Weissmann de toutes ces entreprises inconsistantes, sur lesquelles il prétendait toujours avoir des droits. »

« Mais enfin, où prenait-il son argent ? Quelles étaient ses ressources ? M. Dauphin, son associé nous a dit que Weissmann gagnait 150 fr. par jour, 150 francs pour un homme qui à 2 malresses, vraisemblablement ses enfants et fatigué des soucis de l'argent ? Avec quoi vivait-il ? Avec quoi ? Mais avec l'argent qu'il lui prenait, parbleu ! »

« Une femme a toujours peur, continue Me Moro-Giafferi, à toujours peur que son mari lorsqu'il se livre à la débauche ne se laisse aller à de plus graves et de plus graves dissolutions. Et sans entrer dans le détail des affaires d'escroqueries et de trahison dont a parlé l'accusé, Me Moro-Giafferi se demande pourquoi M. Weissmann redoutait tant que sa femme fouillât dans ses poches. « Que redoutait-il donc ? » demande Me Moro-Giafferi.

« Mais elle l'a dit, et je le sais : Si je disais ce n'est pas moi qui me répondeur ! C'est maman et je ne le veux pas. »

« Ces aveux suspects Messieurs, poursuit Me Moro-Giafferi, pourquoi les retenez-vous ? »

« Lorsque l'heure de ma responsabilité sera passée et que sonnera la votre bien plus redoutable, que votre justice passe. Et si vous vous souvenez alors du « oui », que vous demandez pour toutes les questions M. l'Avocat général souvenez-vous aussi que vous n'êtes pas armés pour condamner » (Sensation).

Le doute

Me Moro-Giafferi qui plaide sur le doute estime que l'explication du crime n'a pas été apportée.

« Ainsi, dit-il, le cadavre était habillé et Weissmann a été tué habillé. »

« Alors, ou bien cet homme a été tué en dehors de sa demeure ou bien il a été tué le matin, lorsqu'il était prêt à partir tout habillé chez lui (Mouvement).

« Désirez-vous que les éléments soient apportés ? demande le Président.

« Ils étaient couverts de sang », reprend l'avocat général qui donne lecture du rapport de M. Beyle, déclarant que les parties de la malle étaient maculées de sang. »

« Eh bien, vous verrez à mal. Messieurs les jurés quelques gouttes de sang peut être, oui mais entièrement maculées de sang non. »

La malle rouge

Pendant ce temps, les auditeurs ont porté la malle que réclamait l'avocat.

Me Moro-Giafferi proteste alors, il se fâche même : « Vous êtes bien aimable, dit-il, ironique M. le Président. Mais cette malle que je réclame depuis deux jours, vous me l'apportez au milieu de ma plaidoirie et au cours d'une phrase qui n'a aucun rapport avec l'objet de l'audience. L'honorable audient demande le silence. Me Moro-Giafferi peut continuer sa plaidoirie.

Suicide possible

Me Moro-Giafferi s'efforce alors de démontrer que les deux femmes n'ont pu à elles deux mettre un corps humain dans une malle.

Il rappelle les témoignages de l'inspecteur de police qui à Nancy, raconte qu'il fallut 5 hommes pour retirer le cadavre de la malle, et l'expertise du Dr Paul qui a parlé du solide ligotage du cadavre particulièrement bien fait.

« Quant aux deux femmes l'une Paule Jacques, n'a pas l'apparence d'une virago, l'autre est ankyrosée du bras droit et a l'épaule droite hors d'usage. Alors ? »

« Et alors il nous reste l'hypothèse du crime de violence et celle du crime d'argent dont on vous a parlé. »

« L'effort de Me Moro-Giafferi se porte maintenant à prouver aux jurés qu'ils ne se trouvent pas en présence d'un crime d'argent. »

« Si nous ne comprenons donc pas pourquoi ces femmes auraient tué nous comprenons bien que cet homme se soit tué. »

Le défenseur de Mme Bessarabo, montre les hypothèses d'un suicide possible sans affirmer toutefois que le suicide est certain.

« Je comprends, dit-il, qu'il se soit tué et que l'on cherche autour de lui à dissimuler son suicide. »

« Si j'avais le grand honneur de siéger parmi vous je répondrais « non » à la question de préméditation, qui vous sera posée parce qu'elle n'est pas démontrée. »

Les quatre versions du crime du 31 juillet

Me Moro-Giafferi, aborde enfin le crime du 31 juillet : « Quatre versions dit-il, quatre hypothèses se présentent à vous Messieurs les jurés, ou bien elle est innocente et alors crime ou suicide, ou bien elle a tué dans une heure de folie, ou bien ce 31 juillet, M. Weissmann fut tué par un assassin inconnu, ou bien le cadavre trouva je ne me permets pas d'affirmer. Et si vous voulez vous alors essayer de chercher ensemble la vérité. »

« Renvoyez l'enfant, c'est la prière d'une mère »

« Quelque soit la version à laquelle vous vous arrêtez renvoyez l'enfant. C'est la prière d'une mère (long mouvement).

« Le crime a-t-il été commis square Labruyère ? Demandez-vous si la preuve matérielle vous a été vraiment apportée ? La preuve a été promise : Elle n'a pas été donnée. »

« Ah ! je ne vous dirai pas qu'elles sont innocentes non mais trois fois elle a changé dans ses explications et quelle que soit votre réponse affirmative vous risquez de vous égarer. On ne risque jamais rien à absoudre. »

Dans le doute, acquittez

« C'est pourquoi toutes les religions, toutes les philosophies ont accueilli cette v. que dans le doute il faut acquiescer ; quand un juge à la certitude et elle avait l'intention d'être acquittée pas, ah ! malheur au juge. »

Sur ces mots Me Moro-Giafferi se rassoit et l'audience est suspendue, elle reprendra demain à 1 heure de l'après-midi.

Aujourd'hui plaidoirie pour Paule Jacques et verdict

Au début de l'audience de demain, qui sera la dernière du procès, on entendra la plaidoirie de Me Raymond Hubert, pour Paule Jacques.

Et le secret ?

A la fin de l'audience d'aujourd'hui le Président Gibériet réglant l'emploi de la journée de demain s'est adressé à Mme Bessarabo pour lui demander si elle avait l'intention de prendre la parole après le défenseur de sa fille.

« Cette question l'inculpée répondit d'une voix, si basse qu'on ne l'entendit pas. »

Me Moro-Giafferi, traduisant ses paroles déclara que l'accusée se réservait de prendre ou non la parole selon ce qu'elle produirait demain. Et si la plaidoirie de Me Raymond Hubert est ou non selon son cœur. »

Ces paroles ont provoqué une vive sensation parmi les assistants qui en quittant la salle des assises se demandaient si le fameux « secret » dont il a été question ne reviendrait pas à la fin de l'audience de demain et si un coup de théâtre ne se produirait pas au moment où les jurés se précipiteraient à entrer dans la salle des délibérations.

La Loi de Recrutement devant la Chambre

Le vote de la loi est retardée par un afflux d'amendements

L'ordre du jour de la Chambre appelle hier après-midi la suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

M. GUY DE MONTJOU proposa un nouvel amendement à l'article 2. Aux termes de cette proposition une loi spéciale aurait déterminé, sous les cinq ans les modalités suivant lesquelles se ferait le service militaire.

Après une intervention de MM. LE PROVOST DE LAUNAY et MAGINOT, l'amendement de M. de Montjou fut repoussé par 289 voix contre 257.

M. A. Lefèvre tient au service de deux ans

M. ANDRÉ LEFÈVRE vint alors déposer un nouvel amendement en faveur du service de deux ans.

M. FABRY, en qualité de rapporteur-général, se plaignit vivement de cet afflux d'amendements qui retardait le vote de la loi dont le principe a été accepté par la Chambre. « C'est ainsi, dit-il, que la séance d'aujourd'hui a été consacrée presque tout entière à la discussion d'un seul amendement. »

La suite de ce débat a été renvoyée à jeudi après-midi.

Le Statut du Danube

Au début de la séance la Chambre avait adopté le projet de loi portant approbation de la convention conclue à Paris, le 23 juillet 1921, entre la France et onze Etats Européens, à l'effet d'établir le statut définitif du Danube international.

Un incident troubla la séance

A peine le projet ci-dessus venait-il d'être adopté qu'un monsieur âgé, placé dans un tribune, lança quelques papiers dans l'hémicycle, en criant : « Vive la France, à bas les mercantis et les voleurs. »

Cet individu fut conduit à la Questure où, interrogé, il a déclaré se nommer Richard, 12, rue Mandar, à Paris et être âgé de 61 ans.

« Il a déclaré qu'il avait un procès avec une dame et que justice ne lui avait pas été rendue. C'est pourquoi il a lancé aux députés la copie de ses plaintes adressées au Procureur de la République et de certaines lettres concernant le dossier de son procès. »

« Je veux, a-t-il répété à plusieurs reprises qu'on me donne un juge d'instruction. »

On croit se trouver en présence d'un déséquilibré.

Une autorisation de poursuites est demandée contre un député

Le Président annonça qu'il avait reçu une demande d'autorisation de poursuites contre un membre de la Chambre, une commission de 11 membres sera nommée afin d'examiner cette demande et d'adopter un rapport. Il s'agit de M. BOISNEUF, député de la Guadeloupe.

La réforme de l'enseignement

La Chambre n'a pas épuisé la discussion des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire : toute la séance de la matinée d'hier y a été consacrée.

AUSOULÉ, député communiste de la Corrèze se fit l'avocat de l'enseignement moderne, jugeant inutile et même nuisible la réforme proposée par M. Béral et se déclarant partisan de l'école unique.

M. GROUSSEAU, député du Nord, se livra à une véritable apologie de l'enseignement libre. Un assez long débat suivit lequel prirent part MM. LEON BÉRAL, HÉRIOT et Ferdinand BUISSON. Le premier fit valoir que l'école libre ne pouvait prétendre au monopole de l'enseignement moral. Le second, que l'Université était toujours occupée de la question de la neutralité, quant à M. Buisson il déclara que la France avait opté pour l'enseignement laïque et que depuis 40 ans cette institution avait été confirmée par quantité de votes.

La suite de la discussion a été renvoyée à jeudi matin.

Dans les Commissions cantonales

Est nommé président de la Commission cantonale de dommages de guerre, à Arleux, M. Libotte, avocat à Lille.

Est nommé président suppléant, à La 3e Commission de Cambrai-Ouest, M. Broj, notaire honoraire à Cambrai.

La Politique Financière du Gouvernement

Le programme pour les budgets a été approuvé par le Sénat

L'ordre du jour du Sénat appelle hier la suite de la discussion de l'interpellation de MM. Mechet et Roustan, sur la politique financière et fiscale du gouvernement à l'égard des budgets des départements et des communes.

Après diverses observations présentées par MM. MILAN, MILLIES-LACROIX et JEANNE-NEY, M. MAUNOURY, ministre de l'intérieur, répondit aux interpellateurs.

Il reconnut les difficultés budgétaires des départements et des communes et assura que le devoir du gouvernement était de rechercher les moyens de sortir du présent état de choses.

« En ce qui concerne les travaux, dit-il, les subventions diverses versées chaque année par l'Etat aux communes pourraient être transformées en prêts sans intérêts. »

D'autres mesures ont été étudiées par la Commission du Ministère de l'intérieur et ont donné naissance à quatre projets de loi déposés par le gouvernement au bureau de la Chambre.

D'autre part, le gouvernement étudie un système qui consisterait à conserver les continentes sur les deux taxes foncières, mais en les établissant sur des principaux réels au lieu des principaux fictifs.

« Enfin, conclut le Ministre, serait créée une taxe locale communale à coefficient variable et un fonds commun dont le produit serait réparti entre les communes et qui serait alimenté par des continentes à la taxe sur le revenu des valeurs mobilières et à l'impôt général sur le revenu. »

Un ordre du jour de MM. Honorat et Labrousse approuvant les déclarations du gouvernement, fut adopté et la prochaine séance a été fixée au jeudi 22.

L'empereur d'Annam arrive en France

Paris, 20 juin. — M. Albert Sarraut a quitté Paris ce soir, se rendant à Marseille, où, au nom du gouvernement français, le ministre des Colonies recevra l'empereur d'Annam à son débarquement du « Portheos ».

L'empereur Khai Dinh, après un séjour de deux jours à Marseille, dans le plus strict incognito, arrivera à Paris samedi matin, à 10 heures, à la gare du Bois de Boulogne, où il sera reçu officiellement.



L'EMPEREUR D'ANNAM KHAÏ-DINH (Photo Manuel)

Malgré les usages et le cérémonial traditionnel de sa cour, Khai-Dinh est un prince extrêmement moderne et particulièrement ouvert aux idées d'Occident.

Le buste que nous reproduisons ci-dessus et qui est dû au sculpteur Ducing, atteste que même notre art européen ne lui est pas étranger.

Un affreux accident à Ligny-en-Cambrésis

Une jeune fille a été tuée par une auto sous les yeux de sa mère

Un affreux accident d'auto s'est produit hier, à midi, à Ligny-en-Cambrésis.

A la sortie de la messe un groupe compact de femmes remontait la rue Hippolyte Robert, quand survint une auto conduite par M. Bombled, mécanicien à Caudry et dans laquelle se trouvait un industriel de cette même ville, M. Bombard.

Le véhicule marchait à une allure modérée et l'entendant venir, les femmes voulurent se garer, mais l'une d'elles ne put arriver à gagner assez promptement le trottoir. Elle fut happée par la machine et entraînée sur une longueur de 5 à 6 mètres. Le chauffeur, ayant freiné mais étant donné la forte dénivelée de la rue, le freinage fut impuissant.

Quand la voiture fut arrêtée on s'empressa auprès de la malheureuse qui avait reçu de très graves blessures et gisait ensanglantée sur la chaussée. La jeune fille, Mlle Jeanne Ramette, 29 ans, fut immédiatement dégagée et transportée à l'hôtel-Dieu de Valenciennes.

Par un malencontreux hasard, le chariot de translation sortit de son chemin de roulement et vint s'abattre avec sa charge dans l'atelier, entraînant dans sa chute M. Boldot dont la tête porta sur une première poutrelle qui déjà avait touché le sol, tandis qu'une seconde lui tombait sur la nuque. Le mort fut instantané. Quant à Lasselin, qui lui avait été entraîné par une chaîne du palan, on le releva avec une fracture du crâne. Visité par le docteur Vallée, celui-ci le fit admettre d'urgence à l'hôtel-Dieu de Valenciennes.

Une vague de gaz a fait des victimes

Troyes, 20 juin. — Les époux Ravinet, coiffeurs, ont été trouvés ce matin, asphyxiés par le gaz d'éclairage.

On a pu les ramener, mais leur état demeure grave.

En même temps, plusieurs habitants du quartier étaient également incommodés pour la même cause.

L'enquête a établi que le gaz provenait des canalisations rompues dans les tranchées récemment creusées. La Compagnie du gaz a pris les mesures nécessaires.

Un terrible accident dans une mine d'Anzin

Un ingénieur a été tué et un ouvrier grièvement blessé

M. Georges-Pierre Boldot, 51 ans, ingénieur-constructeur, 35, rue Voltaire, à Anzin, était occupé hier vers midi, au déplacement de poutrelles pesant environ 300 kilos. Plusieurs ouvriers dont Lasselin Achille, demeurant à Marly, l'aidèrent à manœuvrer le pont roulant qui au moment de l'accident supportait 5 de ces poutrelles.

Par un malencontreux hasard, le chariot de translation sortit de son chemin de roulement et vint s'abattre avec sa charge dans l'atelier, entraînant dans sa chute M. Boldot dont la tête porta sur une première poutrelle qui déjà avait touché le sol, tandis qu'une seconde lui tombait sur la nuque. Le mort fut instantané. Quant à Lasselin, qui lui avait été entraîné par une chaîne du palan, on le releva avec une fracture du crâne. Visité par le docteur Vallée, celui-ci le fit admettre d'urgence à l'hôtel-Dieu de Valenciennes.

Le temps d'aujourd'hui

Vents modérés de Nord-Ouest. Beau temps nuageux ou très nuageux, belle température. Le minimum de température sera d'environ 12°.